

DEC193051DR08

**Décision portant nomination de Mme Aurélia LE DANTEC aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPR<sup>1</sup> 4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » – CBM.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » – CBM, dont la Directrice d'Unité est Mme Eva JAKAB TOTH ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie, option relative à la détention ou à la gestion de « *sources radioactives non scellées* », délivré à Mme Aurélia LE DANTEC le 16 octobre 2019 par CNRS Formation de l'Université de Caen ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire du 28 novembre 2019

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Aurélia LE DANTEC, Technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection, en renouvellement de sa précédente nomination -DEC151596DR08- pour une durée de 5 ans, jusqu'au 18 mars 2025.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

Mme Aurélia LE DANTEC exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Aurélia LE DANTEC sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 décembre 2019

La Directrice d'Unité  
Eva JAKAB TOTH

Visa du Président d l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON



DEC200413INSHS

**Décision portant nomination de M. Philippe Husi directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n°7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES) et nommant Mme Nora Semmoud directrice de cette unité ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe HUSI, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 juillet 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**14 FEV. 2020**



Le président - directeur général  
Antoine Petit

